

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX
CANTON DE LIVAROT
COMMUNE DE VALORBIQUET

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 04 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de VALORBIQUET légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de la commune déléguée de Saint Cyr du Ronceray en séance publique sous la présidence de Madame Christelle BACQ-DE PAEPE, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 61
Présents: 41
Votants : 50

Date de la convocation : 28 mars 2019
Date d'affichage : 25 avril 2019

Présents : Mme BACQ-DE PAEPE Maire, M. AUNAY Adjoint, M. MAILLARD, Mme LE SECQ, M. GOUJON, M. AMIOT, Mme AUTRET, M. BOURGUAIS, M. LANDRIN, Mme CAPDEBOSCQ, M. JEHANNE, M. SIMONOU, Mme ROCQUES, M. BOUILLIE, Mme HAIZE, M. DESRAMÉ, M. TOUTAIN, M. GRAVRAN, M. A. SOLO, Mme BONNEMENT, M. TOULIS, M. POULVELARIE, M. DESHAYES, M. DECAYEUX, M. DEFEINGS, M. HASLEY, M. BONHOMME, Mme PICQUENDAR, Mme LE BELLEGO, M. MOUNIER, M. G. SOLO, M. LELIÈVRE, Mme BLANCHET, Mme FROMAGE, M. ARMENOULT, M. BLANVILLAIN, M. LACERDA, M. ROBERGE, M. DIGNE, Mme HAUBERT, M. ZARAGOZA, Conseillers municipaux.

Absents : M. TREMEREL, M. DEMARLE, M. PHILIPPE, M. BINTEIN (excusé), M. MOURRAIN, Mme MOURRAIN, M. PLUS (excusé), M. RESSENCOURT, M. CLOUD.

Pouvoirs : M. BISSAY à Mme AUTRET, Mme MOUET à M. AMIOT, M. LAGNEAUX à M. MAILLARD, Mme LAUNAY à M. POULVELARIE, Mme GOSSELIN à M. G. SOLO, M. LEMAÇON à Mme PICQUENDAR, M. LAMBERT à Mme FROMAGE, M. GIOT à M. DIGNE, M. MAULION à M. BLANVILLAIN.

Après avoir constaté que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT est remplie, Mme le Maire ouvre la séance.

Est désigné secrétaire de séance : M. LELIÈVRE.

Mme le Maire souhaite la bienvenue à M. le Trésorier Lisieux-Intercom.

Mme le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour une délibération supplémentaire ; demande acceptée à l'unanimité.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 24/01/2019 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres (présents ou représentés) approuve le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2019.

2) CM/DEL2019/130404 : Approbation du compte de gestion 2018 :

M. LEGUEN, Trésorier de Lisieux-Intercom présente à l'assemblée le compte de gestion 2018 de la commune de Valorbiquet. Ce compte de gestion est conforme à notre compte administratif. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres (présents ou représentés) adopte le compte de gestion 2018 de M. le Trésorier de Lisieux-Intercom.

3) CM/DEL2019/140404 : Approbation du compte administratif 2018 :

Mme le Maire présente le compte administratif 2018 qui s'établit comme suit :

 a Fonctionnement : 1 411 019.63 € en dépenses et 1 639 677.49 € en recettes soit un excédent de clôture de 228 657.86 €

 a Investissement : 598 864.18 € en dépenses et 470 926.30 € en recettes soit un déficit de clôture de 127 937.88 €

 a Restes à réaliser : 141 208.48 € en recettes et 269 309.60 € en dépenses.

Hors de la présence de Mme le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres (présents ou représentés) approuve le compte administratif 2018.

4) CM/DEL2019/150404 : Affectation des résultats :

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, décide à l'unanimité des membres (présents ou représentés) d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 558 688.86 €
- Affectation complémentaire « en réserves » :
- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter sur B. P. ligne 002 : 435 342.11 €

5) CM/DEL2019/160404 : Vote du taux des contributions directes :

Le 13 avril 2017, le Conseil Municipal avait opté pour un lissage des trois taux sur trois années.

- α Taxe d'habitation : 10.44 %
- α Taxe foncière (bâti) : 21.26 %
- α Taxe foncière (non bâti) : 31.01 %

Mme le Maire vous propose de ne pas augmenter ces taux en 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres (présents ou représentés), il est décidé de ne pas augmenter les trois taux d'imposition des taxes directes locales.

6) CM/DEL2019/170404 : Vote du budget primitif 2019 :

Mme le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2019 (établi par la Commission Ressources/Finances) dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

- α Fonctionnement : 1 990 740.11 €
- α Investissement : 1 380 674.08 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (6 abstentions et 44 voix pour) décide de voter le budget primitif 2019.

7) CM/DEL2019/180404 : Approbation du compte de gestion 2018 du budget annexe eau :

Mme Carine AUTRET, 3^{ème} adjointe de St Cyr du Ronceray présente à l'assemblée municipale le compte de gestion 2018 du budget annexe eau. Ce compte de gestion est conforme au compte administratif. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (1 abstention et 49 voix pour) adopte le compte de gestion 2018 de M. le Trésorier de Lisieux-Intercom.

8) CM/DEL2019/190404 : Approbation du compte administratif 2018 du budget annexe eau :

Mme Carine AUTRET, 3^{ème} adjointe de St Cyr du Ronceray présente à l'assemblée le compte administratif 2018 qui s'établit comme suit :

- α Exploitation : 11 912.40 € en dépenses et 15 060.65 € en recettes – Excédent de clôture 3 148.25 €
- α Investissement : 6 143.57 € en dépenses et 15 538.06 € en recettes – Excédent de clôture 9 394.49 €
- α Reste à réaliser : Néant

Hors de la présence de Mme le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres (présents ou représentés) approuve le compte administratif 2018 du budget annexe de l'eau.

9) CM/DEL2019/200404 : Affectation des résultats du budget annexe eau :

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018, décide à l'unanimité des membres (présents ou représentés) d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 0.00 €
- Affectation complémentaire « en réserves » :
- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter sur B. P. ligne 002 : 18 945.90 €

10) CM/DEL2019/210404 : Vote du budget primitif 2019 annexe eau :

Mme Carine AUTRET présente à l'assemblée le budget primitif annexe de l'eau de l'année 2019 dont les dépenses et les recettes en section d'exploitation et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

- α Exploitation : 28 394.93 €

- α Investissement : 31 216.74 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres (présents ou représentés) décide de voter le budget primitif annexe de l'eau 2019.

11) CM/DEL2019/220404 : Création d'un emploi permanent au grade d'attaché ou attaché principal :

Mme Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 29 novembre 2019,

Considérant la nécessité de créer **UN** emploi d'**Attaché** ou d'**Attaché Principal**, en vue d'occuper les fonctions de Directeur Général des Services,

Mme le Maire propose à l'assemblée :

La création d'**UN** emploi d'**Attaché** ou d'**Attaché Principal**, permanent à temps complet en vue d'occuper les fonctions de Directeur Général des Services. Le grade sera déterminé par le candidat fonctionnaire qui sera retenu pour le poste. Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du **1er juillet 2019**,

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : **ATTACHÉS**

- ancien effectif 0

Grade : **ATTACHÉ ou ATTACHÉ PRINCIPAL**

- nouvel effectif 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012, articles 6332, 6336, 6411, 6451, 6453, 6454, 6455, 6456, 6458, 6475.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents ou représentés.

12) CM/DEL2019/230404 : Adaptation des statuts du SDEC ENERGIE : AJOURNE

Par mail, le 29 mars, le Président du SDEC nous demande d'attendre la position du Comité syndical sur ce projet de révision statutaire.

13) CM/DEL2019/230404 : Adhésions de nouvelles communes au SMICO :

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Valorbiquet est membre du **Syndicat Mixte** pour l'Informatisation des **Collectivités**. Mme le Maire fait savoir ensuite au Conseil Municipal que :

Les collectivités suivantes : *mairie de Évrecy, mairie de Ussy, CDC Val es Dunes, mairie de Thaon, mairie de Saint Roch sur Egrenne, mairie de Soliers, mairie de Villons les Buissons, mairie de Bénouville, mairie de Lion sur Mer, Mairie de Saint André sur Orme, mairie de Mathieu, mairie de Vimont, le Sivos Chanu-Saint Paul- Landisacq* ont sollicité leur adhésion au SMICO.

Lors de la réunion du 19 janvier 2019, le comité syndical du SMICO a donné son accord pour les adhésions souhaitées, sans condition financière particulière.

Mme le Maire indique ensuite qu'en application des articles L.5211-18 et L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu que le Conseil Municipal émette un avis sur les adhésions et retrait sollicités. A défaut de délibération dans un **délai de trois mois** à compter de la notification (26/02/2019) par le Président du SMICO, l'avis de la commune est réputé favorable pour les adhésions et défavorable pour les retraits.

Mme le Maire invite le Conseil Municipal à bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal,

Emet un avis favorable :

- A l'adhésion des collectivités suivantes : *mairie de Évrecy, mairie de Ussy, CDC Val es Dunes, mairie de Thaon, mairie de Saint Roch sur Egrenne, mairie de Soliers, mairie de Villons les Buissons, mairie de Bénouville, mairie de Lion sur Mer, mairie de Saint André sur Orme, mairie de Mathieu, mairie de Vimont, le Sivos Chanu-Saint Paul- Landisacq*

- charge Mme le Maire de communiquer la présente délibération tant à Mr le président du SMICO qu'à Mr le Préfet du Calvados.

- charge enfin Mr le Maire d'effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces relatives à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

14) CM/DEL2019/240404 : Fusion des écoles de La Chapelle Yvon et de Saint Pierre de Mailloc :

Par courrier en date du 07 février 2019, M. l'Inspecteur de l'Education Nationale, nous confirme son souhait de voir regroupées les écoles de La Chapelle Yvon et de Saint Pierre de Mailloc au sein d'une seule unité éducative assurant la cohérence du parcours des élèves sur la totalité de leur scolarité primaire.

Cette proposition a été présentée à M. le Directeur de La Chapelle Yvon et à Mme la Chargée d'école de Saint Pierre de Mailloc le 22 novembre 2019 lors d'une réunion portant sur l'évolution du réseau des écoles.

Après en avoir délibéré : 13 abstentions, 14 voix pour et 23 voix contre, le Conseil Municipal refuse le regroupement des écoles de La Chapelle Yvon et Saint Pierre de Mailloc au sein d'une seule unité éducative. Cette délibération sera transmise à M. le Directeur académique avant la fin de l'année scolaire.

15) CM/DEL2019/250404 : Signature charte pour le Comité de Jumelage St Cyr/Leinach :

L'association « Comité de jumelage St Cyr/Leinach » a pour but d'organiser tous les ans des échanges entre les habitants de Valorbiquet et de Leinach en Allemagne suite à la signature d'une charte en 2002.

Par courrier en date du 06 février 2019, le Comité Départemental des Jumelages demande à notre Conseil Municipal de statuer et, le cas échéant, officialiser la signature de la charte existante.

Au cas où nous ne souhaiterions pas officialiser ce partenariat, le comité de jumelage a tout loisir de continuer ses activités sur le plan associatif mais ne pourrait plus prétendre à des subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Mme le Maire de Valorbiquet a signé la charte de jumelage avec la commune de Leinach.

16) CM/DEL2019/260404 : Signature d'un avenant au bail d'un locataire de Tordouet :

La commune déléguée de Tordouet, est propriétaire d'une maison d'habitation située le Bourg qui est louée. La commune possède également un garage qui n'est pas utilisé. Aussi, M. Mounier sollicite l'autorisation de signer un avenant avec les locataires de la maison d'habitation afin de leur louer également le garage sans augmentation du loyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise M. Mounier Maire-délégué de Tordouet à signer un avenant au bail en ce sens.

17) CM/DEL2019/270404 : Signature d'une convention au bail d'un locataire de Tordouet :

L'Association Diocésaine de Bayeux, (locataire du presbytère de la commune déléguée de Tordouet) propose de verser à la commune de Valorbiquet la somme de 22 000 € pour la fourniture et la pose de menuiseries PVC au presbytère (montant total des travaux 27 336.99 € T. T. C.).

M. Mounier demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer une convention avec ladite association pour organiser le remboursement de ces travaux par la commune sous forme d'avoir partiel sur les loyers à raison de 750 €/trimestre. En conséquence, la période de remboursement s'échelonne du 01 avril 2019 au 30 juin 2026. Un avoir de 250 € sera établi pour le loyer du 01 juillet 2026 au 30 septembre 2026. Les sommes avancées ne donneront lieu à aucun intérêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise M. Mounier Maire-délégué de Tordouet à signer une convention en ce sens.

18) Informations diverses :

Une prochaine réunion de conseil municipal est programmée pour le jeudi 23 mai à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire déclare la clôture de la séance levée à 21 h 00.

Le Maire,
Christelle BACQ-DE PAEPE

